

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON DE LUMBRES
COMMUNE DE LUMBRES

ARRETE MUNICIPAL
AUTORISANT L'ORGANISATION D'ACHATS AU DEBALLAGE

Le Maire de LUMBRES,

Vu la Loi du 02 Mars 1982 relative à la décentralisation,
Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 312-2 du Nouveau Code de Commerce,

Considérant la demande formulée par Monsieur LELIEVRE Michel, Président de l'APVL,
d'organiser des achats au déballage, demeurant au 26 rue Jules Guesde, 62380 LUMBRES reçue le
25/07/2023 et enregistrée sous le n° 2023-07.

ARRETE

Article 1 : Monsieur LELIEVRE Michel est autorisé à organiser des achats au déballage le
Dimanche 3 Septembre 2023.

Article 2 : Ces achats se dérouleront cité Schaffner, cité Guy Mollet, rue Jean Moulin et rue Louis le
Sénéchal 62380 LUMBRES.

Article 3 : - Madame le Maire,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera
transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer.

Fait à LUMBRES, le 08 Août 2023

Gérard COLIN
Adjoint au Maire



Acte rendu exécutoire

le **9 AOUT 2023**

Gérard COLIN

Pour le Maire
L'adjoint Délégué



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20230808-2023007-AR
Date de télétransmission : 09/08/2023
Date de réception préfecture : 09/08/2023